

Dispositifs financiers pour soutenir les porteurs de projet en phase d'ante création et de lancement

Dispositif Inovizi en Rhône Alpes	http://www.inovizi.com/	Soutenir les jeunes entreprises innovantes à 3 moments clés pour la réussite de leur projet: Emergence, Création, Développement. Le dispositif offre un soutien financier, un accompagnement par une structure agréée, un accès au dispositif sur l'ensemble.
Inovizi Emergence	+/- 60 projets annuels	S'adresse à des personnes physiques souhaitant valider un projet de création d'entreprise innovante, moins de 9 mois avant la création de l'entreprise, ou des jeunes entreprises ayant moins de 6 mois au moment de la demande. Subvention permettant de couvrir des dépenses externes immatérielles jusqu'à 80%, à hauteur de 11000€ maximum.
Inovizi Prêt d'Honneur Innovation	+/- 70 projets annuels	Au moment de la création et dans les deux ans qui la suivent pour rendre le projet viable en proposant un prêt d'honneur. Prêt d'honneur innovation sans garantie, sans intérêt, à taux zero, remboursement différé de 18 mois maximum, durée de 36 à 84 mois, pour un montant de 100k€ max.
Inovizi Développement	+/- 30 projets annuels	Entre minimum un an d'existence (et un premier bilan) et jusqu'au 7 ans de l'entreprise, prêt à taux zero permettant de structurer le projet et favoriser l'emploi. Adossé à un financement externe de 25k€ minimum, montant entre 25 et 50k€, différé de remboursement de 2 ans, durée de 3 ans remboursement par échéance trimestrielle
Bourse French Tech	http://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Bourse-French-Tech	A destination des projets non technologiques, selon 2 catégories "hors Emergence" et "Emergence" (innovation de rupture) pour des dépenses internes, externes, sous la forme d'une subvention plafonnée à 70% pour un montant maximum de 30 ou 45k€ en fonction de la catégorie.
Dispositifs Fiscaux		
ACCRES	http://www.pole-emploi.fr/candidat/l-aide-aux-chomeurs-createurs-ou-repreneurs-d-entreprise-accre--@/article.jsp?id=60600	Une exonération de cotisations sociales maladie, maternité, invalidité, décès, vieillesse de base, allocations familiales, etc.Ce dispositif, vous permet d'obtenir une aide de 45% des cotisations chômage restant dues (ou de votre ARE restant due) au jour de la création/reprise de votre reprise ou à la date d'obtention de l'ACCRES (si cette date est postérieure).
Parcours NACRE	http://auvergne-rhone-alpes.directe.gouv.fr/appui-a-la-creation-d-entreprise	Accompagnement sur 3 ans : assistance au montage, aide à la structuration du projet....
Garantie bancaire création et renforcement de trésorerie	http://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Garantie-creation	
Régime JEI ou JEU	http://www.impots.gouv.fr/portal/dgi/public/popup;jsessionid=BGDSH013ZG4EZQFIEIPSFFA?espId=2&typePage=cpr02&docOid=documentstandard_5752	